

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 16
- suffrages exprimés : 16
- pour : 16

**DÉLIBÉRATION n° B2023/105**

**L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.**

**Présents :** Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES

**Absents excusés :** Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Maurice LOUDET et Martine LABAT

**Objet : Poursuite de l'OPAH de 2024 à 2028**

Les communautés de communes du Plateau de Lannemezan et de Neste Barousse portent conjointement une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) depuis 2019. Il s'agit d'un programme ambitieux permettant de mobiliser des aides financières spécifiques pour favoriser la réhabilitation du parc immobilier privé des propriétaires occupants et bailleurs et d'améliorer l'offre de logements sur les deux territoires.

Cette opération aura duré 5 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023, et a fait l'objet d'une convention partenariale avec l'ANAH, la Région Occitanie, le Département des Hautes-Pyrénées et la SACICAP Toulouse Pyrénées – Procvivis. Le bilan définitif, technique et financier, sera réalisé au premier trimestre 2024.

Sur les 3 premières années (2019, 2020 et 2021) le coût de l'opération s'est élevé pour la collectivité à 186 571 € financé à hauteur de 141 909,70 € par le Département et l'Etat (ANAH).

Sur le reste à charge, soit 44 661 €, 30 % a été porté par la CCNB soit 13 398 € et 70 % par la CCPL soit 31 263 € au total sur les 3 années.

Suite au comité de pilotage du 6 juin, les partenaires présents ont validé la reconduction possible de l'OPAH sur les années 2024 à 2028. Pour connaître les enjeux de cette future OPAH, une étude pré-opérationnelle sera menée en interne par les agents de développement des deux communautés de communes pour relever les besoins notamment en adaptabilité des logements du fait du vieillissement de la population et la rénovation énergétique globale des logements énergivores.

Monsieur le président invite les membres du Bureau à statuer sur l'opportunité de cette reconduction.

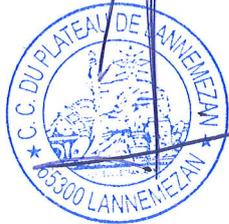
## LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

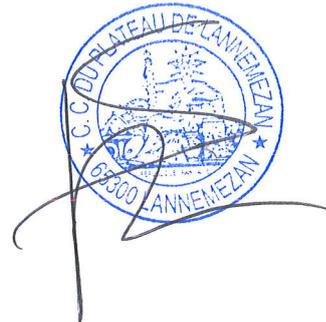
## DECIDE

- De valider la poursuite du dispositif OPAH mené en partenariat avec la CCNB, pour la période 2024/2028, sous réserve de la validation définitive du conseil de communauté,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la CCNB pour le suivi et l'animation de l'OPAH CCPL/CCNB ;
- D'autoriser Monsieur le Président à lancer un marché de prestations de services pour le suivi et l'animation de l'OPAH CCPL/CCNB à compter de septembre 2023 sur le territoire des deux CC ; et dit que l'attribution de ce marché public sera soumise au conseil de communauté,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des aides financières auprès de l'ANAH, de l'Etat et du Département des Hautes-Pyrénées pour mener à bien cette opération et soutenir l'animation par un prestataire.

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Philippe SOLAZ



Affichée le **11 JUL. 2023**  
Publiée le **11 JUL. 2023**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20230704-2023-105B-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2023  
Date de réception préfecture : 11/07/2023